

Mise au concours

Suite à la décision du Conseil Communal de créer une police municipale dès le 1^{er} juillet 2022, la Commune de Riddes met au concours deux postes de

Policier-ère à 100%

Missions principales :

- Maintenir l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ;
- Mener des actions préventives et de police de proximité ;
- Effectuer les missions confiées selon les principes de police de proximité ;
- Donner des cours d'éducation routière ;
- Assurer des tâches administratives courantes d'une police municipale.

Vos atouts :

- Détenteur du brevet fédéral ou certificat de policier ;
- Posséder plusieurs années d'expérience au sein d'une police municipale ou cantonale ;
- Capacité d'assumer des horaires irréguliers et services de piquet ;
- Flexibilité, autonomie, disponibilité et bonne résistance au stress ;
- Sens des responsabilités et esprit d'équipe ;
- Doté d'entregent et appréciant les contacts humains.

Taux d'activité : 100 %

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2022 ou à convenir.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal au 027 305 20 23.

Les offres complètes (lettre de motivation, curriculum vitae, photo, références, copies des diplômes de formation, copies des certificats de travail) doivent être adressées à : Administration communale, Rue du Village 2, 1908 Riddes, avec mention « Policier à 100% », **jusqu'au 14 janvier 2022** (date du timbre postal faisant foi).

L'Administration communale